



DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de

OSMOY

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Plan de règlement

Modification n°1

Echelle : 1/2000

Dénomination et caractère principal des zones

- UA** Tissu traditionnel du village
- UH** Extension du tissu traditionnel du village
- AU** Zone naturelle (insuffisamment équipée) destinée aux extensions urbaines du Bourg à court ou moyen terme
- A, Aa** Zone agricole
- N** Zone naturelle protégée en raison de la qualité du site
- Nh, Np, NI** Reconnaissance habitat isolé (Nh), des "grandes propriétés" (Np), et équipements "légers" (NI).

Légende

- Périmètre de zone et de secteur
- UA** Dénomination de la zone
- ER1 Emplacement réservé pour équipement public
- Eléments paysagers à protéger au titre de la Loi Paysage (article L. 123-1-5-II-2e) du code de l'urbanisme
- Eléments bâtis à protéger au titre de la Loi Paysage (article L. 123-1-5-II-2e) du code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone potentiellement inondable
- Bâtiments agricoles présentant un intérêt patrimonial ou architectural (article L. 123-1-5-II-6e du code de l'urbanisme)
- Recul d'implantation à respecter
- Plantations à réaliser
- Espace vert à préserver
- Lisière des forêts de plus de 100 ha (fournie à titre indicatif) à partir de laquelle, dans une bande de 50 m de terrain, toute construction est interdite à l'exception de celles définies dans le règlement des zones concernées
- Bandes d'implantation obligatoire des constructions principales
- Voiries nouvelles
- Aire de stationnement

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire
ER1	Aménagement public à vocation culturelle, sportive et de loisirs	Commune
ER2	Élargissement de voie à 10 mètres	Commune
ER3	Création d'un cheminement piéton	Commune